

Demande d'aide spécifique « Grêle du 20 juin 2022 »

Vos coordonnées

Prénom : _____ Nom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ E-mail : _____

Votre demande d'aide

- Je déclare avoir subi des dommages à l'intérieur de mon logement*
- Je suis **propriétaire occupant** de mon logement
 Je suis **locataire** de mon logement
- Je suis **propriétaire non occupant** de mon logement
- Mon **logement** est sinistré et **inhabitable temporairement**
 Mon **logement** est sinistré mais **habitable**

Dommages relatifs au bâti

	Estimation de la valeur neuve	Vétusté / franchise appliquées	Commentaire(s) éventuel(s)
Toiture			
Murs			
Sols			
Plafonds			

Dommmages relatifs aux équipements et à l'aménagement intérieur

	Estimation de la valeur neuve	Vétusté / franchise appliquées	Commentaire(s) éventuel(s)
Electricité			
Chaudière			
Electroménager			
Mobilier			

Complément d'information éventuel

Vos pièces justificatives obligatoires

- Pour tous :
 - votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021
 - votre RIB ou RIP comportant les codes BIC et IBAN ;
- pour les propriétaires :
 - la photocopie de l'attestation de déclaration de sinistre sur l'habitation principale, et justificatif de reste à charge après prise en charge par l'assurance précisant également la franchise appliquée
 - la photocopie de la taxe foncière relative au bien concerné
- pour les locataires :
 - la photocopie de l'attestation de déclaration de sinistre pour vos biens personnels (meubles, électroménagers...), indiquant la vétusté et le montant de la franchise appliquées

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et souhaite bénéficier de l'aide spécifique dans le cadre du dispositif de soutien aux sinistrés de l'épisode de grêle du 20 juin 2022 par le CCAS du Taillan Médoc.

J'autorise le CCAS du Taillan Médoc, à utiliser mes coordonnées (mail et téléphones) afin de m'informer de toutes démarches rendues nécessaires pour l'instruction de ce dossier.

Fait à _____, le _____

Signature du (des) demandeur(s)

Merci de déposer votre dossier complet en **version papier uniquement** * auprès du **Centre Communal d'Action Sociale**, Place Michel Réglade, Le Taillan Médoc

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

Le dépôt sera également possible auprès de l'accueil de la Mairie, uniquement lors des permanences du samedi matin (1er, 3ème et 5ème samedi de chaque mois) ou de fermeture exceptionnelle du CCAS

**Si besoin, le CCAS peut photocopier vos pièces justificatives.
Un ordinateur et une imprimante sont également à votre disposition*